

Compte rendu du conseil municipal du lundi 1^{er} octobre 2018 à 20h30

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 10
Absents / Excusés : 04
Pouvoir : 05

L'an deux mille dix-huit
Le premier octobre,
le Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2018

M. PAULAY a été désigné comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE - Mme DELRIEU-GILLET - M. PAULAY - Mme MARTINETTI-BRICE – M. PIRA - M. LEBEDINSKY - Mme ZOIA - Mme RATINAUD – M. SCANDUIZZI - M. TREZEGUET

POUVOIRS : Mme SCAFFINI à Mme MARTINETTI-BRICE - M. LATASTE à M. PIRA - M. GILLE à M. LEBEDINSKY - Mme VALENTI à M. COURREGELONGUE - Mme PINASSEAU à M. TREZEGUET

ABSENTS / EXCUSES : M. JUIN - M. MENIER – VALENTIN - M. BLANCHARD

La séance est ouverte par l'adoption à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 29 août 2018.

1. Point sur la révision du Plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire annonce la présence de deux commissaires enquêteurs sur la commune.

Une enquête publique pour le PLU et une autre pour le Schéma d'Assainissement Collectif avec Eau 47. Monsieur le Maire explique la nécessité de l'enquête publique d'Eau 47 suite aux modifications réalisées dans le cadre de la révision du PLU (comme la Zone lieudit Lachère non maintenu en assainissement collectif).

Concernant l'enquête du PLU, les permanences seront étalées sur la semaine (des matins, des soirs, des après-midi et un samedi matin).

Monsieur le Maire explique que les PPA (partenaires publics associés) ont émis des réserves comme par exemple :

- l'ETAT avec la DDT : « il faut mieux justifier l'objectif de consommation d'espaces ».
- La Chambre agriculture a émis un avis positif avec certaines remarques, cependant, nous constatons que certaines remarques sont contradictoires avec d'autres PPA.

M. PAULAY explique que le SCOT a émis un avis favorable mais avec des recommandations qui devront être prises en compte.

Les avis d'enquête ont été affichés en bordures de routes à la mairie, aux écoles.

Les avis des personnes peuvent être reçus lors des permanences mais également par mail.
L'objectif est d'arrêter le zonage et le règlement fin décembre.

2. Organisation du concert pour le centenaire du 11 novembre 1918.

Monsieur le Maire rappelle le concert du 11 novembre à la salle des fêtes à 15h30 intitulé « Un amour tranché ». Des lettres des poilus seront lues durant le concert.

Les élus font le point sur les besoins techniques pour ce concert. Ce concert sera précédé d'une exposition à la mairie.

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif à 8euros.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Concernant la cérémonie du 11 novembre :

- Cérémonie à Sainte Abondance : 09 h 45
- Cérémonie à Virazeil : 10 h 15.

Monsieur le Maire explique que le dossier de la réfection des monuments aux morts est en cours. Sur les listes ressortent des noms qui ne sont pas inscrits sur le monument, il est donc nécessaire de vérifier les noms et les orthographes. L'objectif est de refaire correctement les plaques.

3. Broyer communal : décision de la durée d'amortissement du fonds de concours versé à la Commune du Mas d'Agenais.

L'article 186 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 dispose que des fonds de concours peuvent être versés entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ». Les fonds de concours peuvent donc correspondre à des subventions soit d'équipement, soit de fonctionnement. Dans la première hypothèse, ils doivent être retracés en section d'investissement du budget en « immobilisations incorporelles » et être amortis conformément aux articles L.2321-2 (27° et 28°) et R.2321-1 du CGCT.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception toutefois des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations, ou de quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...)

Vu le fonds de concours d'un montant de 2352.24 euros versée à la commune du Mas d'Agenais pour l'acquisition d'un broyeur, Monsieur le Maire propose **une durée d'amortissement d'un an.**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

4. Point sur le recensement de la population.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer trois agents recenseurs avant le 17 janvier 2019 afin de réaliser le recensement de la population 2019. La commune a reçu les feuilles de recensement. Monsieur le Maire propose M. CLERC, Mme PORTAULT qui sont volontaires et il manque une autre personne. Monsieur le Maire demande au conseil si personne ne connaît une personne qui aurait le profil. Monsieur le Maire explique le cadre juridique du recensement et que la collecte se réalisera du 17 janvier au 16 février 2019.

M. Le Maire expose les chiffres de l'INSEE sur l'évolution de la population Virazeillaise de 2010 à 2015.

5. Personnel communal : création d'un contrat à durée déterminée de 30 heures hebdomadaire (restauration scolaire).

M. le Maire propose la création d'un emploi non titulaire à temps non complet dont la création dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité et autorisant le recrutement d'un agent contractuel dans une commune de moins de 2 000 habitants (services restauration)

Madame Gillet explique le besoin d'un recrutement à la cantine et propose un contrat de 30 h 00 à la suite du contrat d'avenir. Suite à l'incertitude de l'agent en arrêt, il est nécessaire de répartir sur un contrat d'un an.

Mme Gillet propose une création d'un emploi non titulaire à compter du 02 octobre 2018 au tableau des effectifs d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet, **pour 30 Heures 00 hebdomadaires** conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à **l'indice brut 347**

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

6. Travaux en cours.

M. LEBEDINSKY explique que la porte « issue de secours » a été installée à la salle de Sainte Abondance pour un montant de 714 euro. Le président de l'association Les Loisirs de Ste Abondance remercie le conseil municipal et les employés communaux.

Deux chemins ruraux ont été réalisés : « La Croix » le long du stade de foot et à « la tour rouge ».

L'enduit du hangar de Meyssan a été terminé

Un porte vélo a été commandé et sera posé à côté de la petite salle.

7. Question diverses.

Cambriolages sur la commune :

Monsieur le Maire fait le rappel des délits perpétrés sur la commune cet été avec cambriolages et de nombreuses dégradations sur les bâtiments communaux. En lien avec le Capitaine de la gendarmerie, il propose une action pour sensibiliser les gens aux risques des cambriolages. Il existe deux types d'actions citoyennes : « Voisins Vigilants » (déjà présent à au lieu-dit Bourgès -Malaroche) et « la Participation citoyenne »

Provoquer une réunion semble important. Si des actions se mettent en place, il est nécessaire d'avoir des référents par quartier.

Pour information, des devis de vidéo ont été faits pour la salle Meyssan. La question se pose s'il est nécessaire de mettre des caméras de vidéo-protection dans le centre bourg.

La discussion s'engage autour de la mise en place de capteur de nuit pour allumer la lumière dans la salle des fêtes et club house.

Cours de langues à Virazeil : Mme GILLET a été contacté par l'Amicale laïque pour des cours de langues, l'association propose de payer 3.5 euros de l'heure pour l'utilisation d'une salle.

Les cours seraient de 18h30 à 20h, les lundis et mardis. Il se peut que seul les cours d'espagnol se fassent à VIRAZEIL. M. PAULAY a fait visiter la salle et expose la convention proposée.

Le Conseil donne un avis favorable.

Il est rappelé que pour bénéficier de ces cours, il faut adhérer à l'amicale laïque de Marmande.

Sécurisation du stade rugby et aire sportif :

Suite à l'intrusion sur le parcours de santé cet été, Monsieur le Maire propose une réunion des élus sur site le mercredi 03 octobre à 17 h 00 pour évaluer les systèmes de blocage. Le service technique propose la mise en place de talus, afin de sécuriser les accès afin d'éviter que les désagréments de cette été se reproduisent. Une Réunion avec VGA peut être faite qui a la compétence de l'accueil des gens du voyage sera organisée.

Exonérations facultatives de taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire explique que chaque année, il est possible de modifier les exonérations facultatives de taxe d'aménagement. En 2015, les abris ont été exonérés et une partie des commerces de détails, monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes exonérations.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Sécurité de l'école maternelle :

Dans le cadre du Renforcement du plan Vigipirate, l'Inspecteur d'Académie interdit aux parents de rentrer dans le bâtiment sauf pour les Petites Sections : les parents doivent déposer les enfants devant le portail. Mme DELRIEU GILLET se rendra le 02 octobre avec Mme PYS et le référent Vigipirate de l'inspection académie pour faire le point pratique sur cette mesure.

Informations diverses :

- Déclaration d'ouverture exploitation forestière chez M. BONOTTO en bord de ruisseau en date du 10 septembre 2018 pour 15 jours.
- Le Syndicat numérique 47 a obtenu les financements pour le déploiement d'ici fin 2023 de la fibre optique sur tout le Département en partenariat avec VGA.
- Licence 4 de l'ex Rallye : le dossier est en cours. Le notaire est à la recherche du titre de propriété de la Licence.
- L'association Alliance 47 remercie le conseil municipal pour la subvention.
- Demande de salle pour un cours d'1h30 de yoga en fin de journée cours. Une discussion s'engage.
- Point Restauration scolaire : un investissement dans un appareil électrique pour couper les frites, les légumes sera à étudier.

La séance est levée à 22 h 24